



Communiqué du Prince Philippe III à l'occasion de la journée internationale des populations autochtones – 9 août 2025

En cette année 2025, riche en commémorations notamment pour le Royaume d'Araucanie et de Patagonie, nous célébrons aussi la 30^{ème} journée internationale consacrée aux populations autochtones instaurée par l'Assemblée générale des Nations unies en décembre 1994, en réponse aux recommandations issues de la première Décennie internationale des populations autochtones (1995-2004).

Cet événement annuel vise à sensibiliser sur la situation des peuples autochtones à travers le monde et à encourager les gouvernements à célébrer cette cause dans leurs différents états et à adopter des politiques inclusives et attentives aux particularités culturelles de ces populations.

En effet, trop de peuples autochtones souffrent encore et toujours à travers le monde de marginalisations, de discriminations, de confiscations de leurs terres et ou encore de disparition de leurs cultures.

Il en est ainsi malheureusement des peuples natifs d'Amérique du Sud et en particulier du peuple Mapuche qui a vu ces dernières années sa situation déjà difficile se dégrader encore.

Il n'est pas inutile de rappeler que les Mapuches d'Araucanie (Chili) et du nord de la Patagonie (Argentine) luttent depuis de nombreuses décennies pour la récupération de leurs terres ancestrales, le *Wallmapu*, (en langue mapudungun).

Les Mapuches en lutte se trouvent directement confrontés aux projets d'exploitation de leurs terres par de puissantes sociétés multinationales intervenant dans les secteurs forestier et hydroélectrique.

L'actuel président chilien n'a pas tenu ses promesses d'amélioration et c'est un régime d'urgence constitutionnel qui est venu militariser depuis mars 2022 la macro-zone sud (division territoriale comprenant quatre régions du sud du pays chilien), où s'affrontent directement les populations autochtones et l'État qui protège les grandes sociétés qui exploitent et occupent le *Wallmapu*.

Pour sa revendication légitime des territoires annexés par la République Chilienne, le peuple Mapuche est encore et toujours persécuté et l'Etat chilien n'hésite pas encore aujourd'hui à déployer une législation répressive telles la loi antiterroriste et la loi de sécurité de l'État, qui ont permis une mise en commun de différents moyens institutionnels afin de pouvoir toujours plus réprimer les revendications territoriales des peuples natifs.

De nombreux opposants politiques payent le prix cher de ce combat pour la terre tel le leader de la Coordinadora Arauco Malleco (CAM), Héctor Llaitul , condamné à 23 ans de prison.

La journée internationale des peuples autochtone du 9 aout est donc l'occasion de se mobiliser afin de d'inviter fermement les autorités compétentes de tous pays à respecter leurs engagements internationaux en matière de droits humains.

L'association **Auspice Stella** et la **Maison Royale d'Araucanie de Patagonie** apportent leurs soutiens sans faille aux peuples natifs en lutte pour la légitime revendication de leurs terres spoliées.

Marichiweu !

Prince Philippe III d'Araucanie et de Patagonie

